

RAPPORT DE PRÉSENTATION

BUDGET PRIMITIF 2026



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Introduction

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M57).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il est présenté avec la reprise des résultats 2025.

Réalisations de l'exercice 2025	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	12 318 097,73	13 074 143,91	756 046,18
Section d'investissement	2 959 728,93	2 235 434,42	-724 294,51
Total	15 277 826,66	15 309 578,33	31 751,67
Reports 2024	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0,00	1 480 519,49	-
Section d'investissement	0,00	1 025 241,72	-
Total Réalisations + reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	12 318 097,73	14 554 663,40	2 236 565,67
Section d'investissement	2 959 728,93	3 260 676,14	300 947,21
Total	15 277 826,66	17 815 339,54	2 537 512,88
Restes à Réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	1 434 399,27	1 125 518,05	-308 881,22
Résultats totaux	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	12 318 097,73	14 554 663,40	2 236 565,67
Section d'investissement	4 394 128,20	4 386 194,19	-7 934,01
Total	16 712 225,93	18 940 857,59	2 228 631,66

Les ratios présentés dans le rapport sont calculés et comparés sur les bases suivantes :

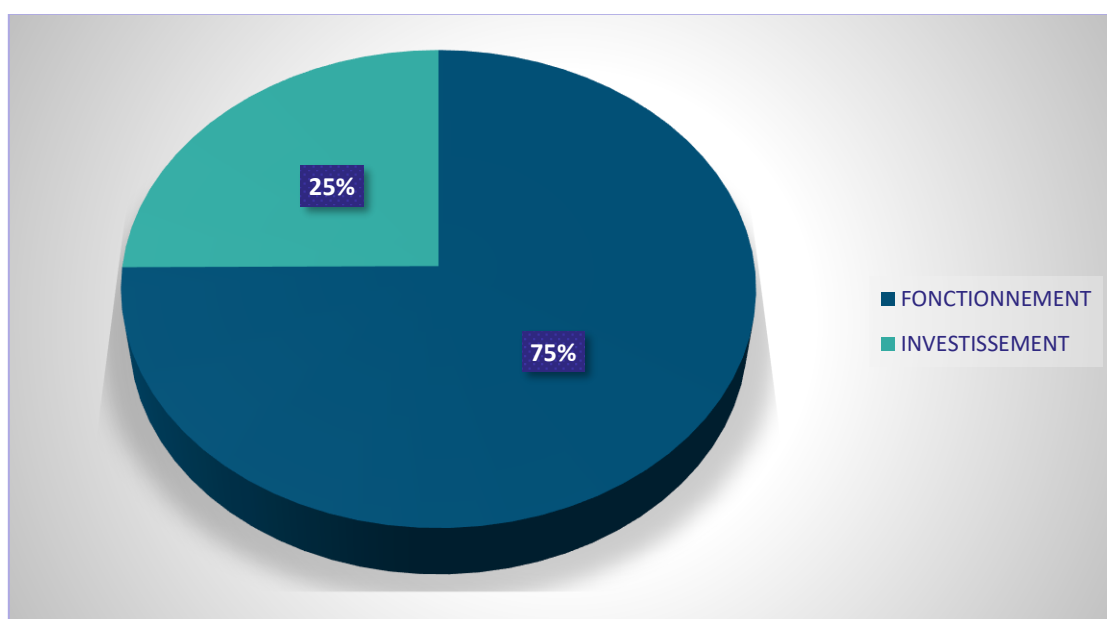
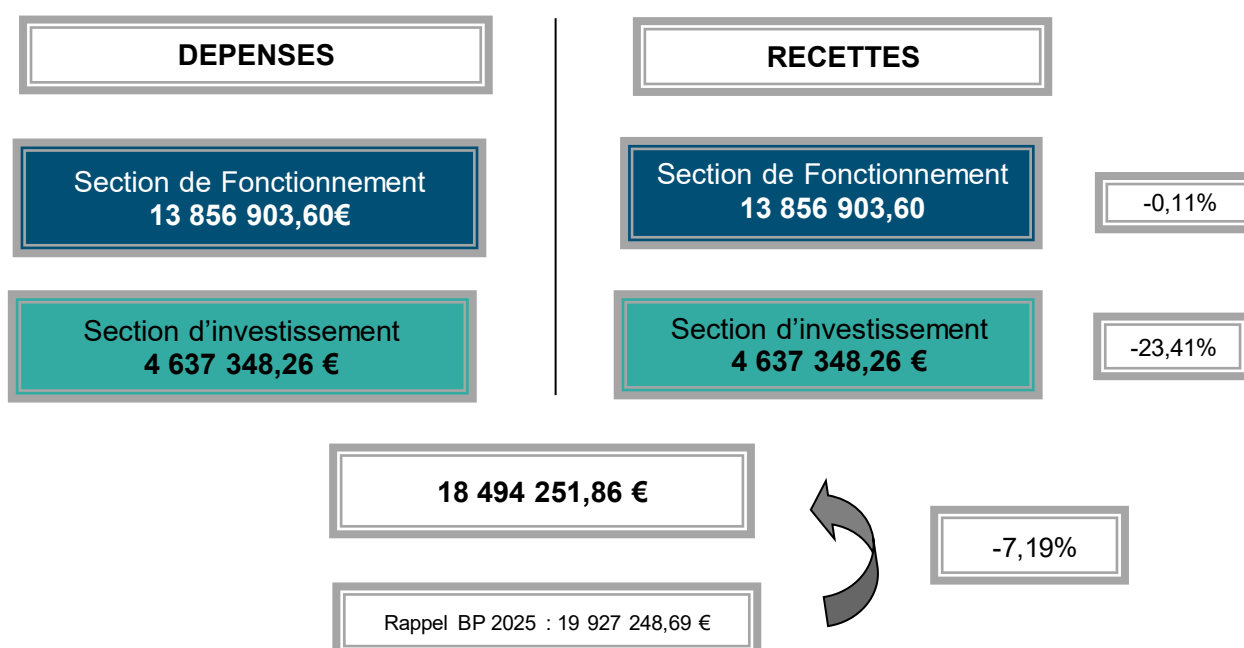
- Population DGF 2025 9126 habitants
- Moyennes nationales – DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles ; INSEE (population totale en 2024 - année de référence 2021).

⚠ Dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitants de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

A – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL

Le Budget Primitif 2026 s'établit, toutes sections confondues, à 18 494 251,86 €, contre 19 927 248,69 € au Budget Primitif 2025 après décisions modificatives. Il en résulte une diminution globale de 7,19 %, traduisant une évolution significative de la structure budgétaire de la Commune.

Cette contraction budgétaire s'inscrit dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques, marqué par la nécessité de préserver les équilibres financiers de long terme, tout en tenant compte d'un environnement économique incertain et de contraintes financières renforcées pour les collectivités locales.



La répartition du budget primitif 2026 met en évidence une part majoritaire consacrée à la section de fonctionnement, qui s'établit à 13 856 903,60 €. Cette orientation vise à garantir le bon fonctionnement des services publics locaux et la continuité des missions assurées par la Commune, dans un contexte de maîtrise attentive des charges de fonctionnement.

La section d'investissement, quant à elle, représente un montant de 4 637 348,26 €. Ce niveau traduit une approche mesurée de l'effort d'équipement, fondée sur une priorisation des opérations, le maintien du patrimoine communal et les investissements bénéficiant de financements externes (subventions).

L'équilibre global du budget primitif 2026 est assuré dans le respect des règles de sincérité et d'équilibre budgétaire imposées par le cadre réglementaire.

B – PRESENTATION DU BUDGET 2026

1 – Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Part %	Variation / au BP2025 %	Variation / au CA2025 %
013	Atténuation de charges	141 000,00	62 082,75	61 000,00	0,44%	-56,74%	-1,74%
70	Produits des services	1 268 958,00	1 339 906,71	1 339 316,00	9,67%	5,54%	-0,04%
73	Impôts et taxes	2 854 799,00	2 854 799,00	2 831 878,00	20,44%	-0,80%	-0,80%
731	Fiscalité locale	6 209 143,00	6 282 463,18	6 237 438,00	45,01%	0,46%	-0,72%
74	Dotations et subventions	1 681 817,00	1 747 378,91	1 644 174,00	11,87%	-2,24%	-5,91%
75	Autres de gestion courante	171 000,00	213 134,37	207 582,00	1,50%	21,39%	-2,61%
76	Produits financiers	1 776,00	1 759,65	1 614,00	0,01%	-9,12%	-8,28%
77	Produits exceptionnels	1 000,00	141 429,35	1 000,00	0,01%	0,00%	-99,29%
78	Reprises sur amortissements, provisions	342 948,00	342 947,68	0,00	/	/	/
	Total des recettes réelles de fonctionnement (a)	12 672 441,00	12 985 901,60	12 324 002,00	88,94%	-2,75%	-5,10%
042	Amortissements + Travaux en régie	88 648,76	88 242,31	96 335,93	0,70%	8,67%	9,17%
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement (b)	88 648,76	88 242,31	96 335,93	0,70%	8,67%	9,17%
	TOTAL (a+b)	12 761 089,76	13 074 143,91	12 420 337,93	89,63%	-2,67%	-5,00%
002	Résultat de fonctionnement reporté ©	1 480 519,49	1 480 519,49	1 436 565,67			
	TOTAL GENERAL (a+b+c)	14 241 609,25	14 554 663,40	13 856 903,60		-2,70%	-4,79%

Ratio 3 – Recettes réelles de fonctionnement / population 1350,43 €/hab.

Moyenne nationale de la strate 1311 €/hab.

➔ Chapitre 013 - Atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements, par l'assurance statutaire et la caisse primaire d'assurance maladie, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. Pour 2026, la prévision est de 61 000 €.

➔ Chapitre 70- Produits des services et du domaine

Ce chapitre comprend notamment :

Les redevances d'occupation du domaine public (ERDF, GRDF, Télécom, Installation d'échafaudage, de benne ou d'algéco de chantier ou de vente,...) pour 26 000 € ;

Le reversement du SIVOM pour la mise à disposition de locaux, d'une mission d'ingéniering et la mise à disposition d'un adjoint administratif à 50% pour un montant de 36 400 € ;

La redevance pour le volume de déchets inertes entrants et stockés valorisé au prix de 0,40 €/m³ sur la carrière exploitée par Lafarge Granulat ainsi que la RODP pour les PAV textiles pour 17 000 €

Les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal :

	BP 2025	BP 2026
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel (Ecole de musique, des Arts et de la danse)	101 100 €	124 000 €
70632 - Redevance à caractère de loisirs (séjour jeunes)	4 000 €	4 000 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social (crèche, périscolaire, mercredi, vacances, foyer 3e âge,...)	616 000 €	634 000 €
7067 - Redevances et droits des services d'enseignement (restauration scolaire)	350 000 €	350 000 €
7066 - Redevances et droits des services à caractère social (portage de repas)	94 342 €	117 000 €
TOTAL	1 165 442 €	1 229 000 €

→ Chapitre 73- Impôts et taxes

👉 Les dotations versées par la Métropole Aix Marseille Provence

En contrepartie de la mise en place d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique, l'article 1609 nonies C du code général des impôts a prévu des reversements en faveur des communes membres sous la forme d'attributions de compensation. Celles-ci correspondent au produit des taxes transférées à l'intercommunalité perçu au titre de l'année précédant le passage à la fiscalité professionnelle unique, diminué du coût net des charges transférées.

Pour la commune de la Fare les Oliviers, elle a été fixée à 2 540 534 €.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) pour 2026 s'élève à 212 250 €.

👉 Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

En 2023, l'ensemble métropolitain est entré en phase de sortie du bénéfice du FPIC. En effet, en 2023, le rang du dernier éligible du FPIC est le 745, or la Métropole se situe au rang 747. Cela entraîne une diminution progressive du reversement : 90% du montant 2022 (l'année précédant la perte d'éligibilité) pour 2023, 70% en 2024, 50% en 2025, et 25% en 2026.

La notification du montant réparti n'a pas encore été transmise à la commune, il a été décidé d'inscrire en 2026 la somme de 50 000 €. Un réajustement sera éventuellement fait par décision modificative.

➔ Chapitre 731 – Fiscalité locale

Ce chapitre budgétaire représente 45,01 % des recettes de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :

👉 **Contributions directes**

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Depuis 2023, plus aucun ménage ne paie la taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Par ailleurs, afin de compenser les collectivités locales de la perte de recettes de taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) a été intégralement transférée aux communes, avec l'application d'un mécanisme correcteur lorsque la taxe foncière départementale ne correspond pas exactement à la recette de taxe d'habitation supprimée. Ce coefficient multiplicateur a été fixé pour la commune à 1,251365 générant un versement de 1 087 043 €.

La loi de finances pour 2026 a valorisé les bases d'imposition à hauteur de l'indice des prix à la consommation harmonisé, portant l'inflation sur un an glissant à +0,8%.

Comme annoncé lors du débat d'orientation budgétaire, il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2026.

	Bases effectives 2025	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produit prévisionnel 2026
Taxe foncière bâties (TFB)	9 609 299 €	9 713 000 €	44,37%	4 309 658 €
Taxe foncière non bâties (TFNB)	85 573 €	85 700 €	62,36%	53 443 €
Taxe d'habitation sur résidences secondaires (THRS)	426 146 €	310 900 €	17,59%	54 687 €
			Total	4 417 788 €
			Coefficient correcteur	1 087 043 €
			Total	5 504 831 €

👉 **Les taxes additionnelles aux droits de mutations**

Cette taxe départementale obligatoire qui bénéficie également aux communes est directement liée au prix et au nombre de cessions de biens immobiliers.

Cette taxe est dite additionnelle aux droits de mutation car elle s'ajoute, au profit des communes, aux droits d'enregistrement et à la taxe de publicité foncière exigibles sur les mutations à titre onéreux perçus par l'État et le département.

Il est prévu en 2026 la somme de 500 000 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité

Cette taxe est assise sur le volume d'électricité fournie et établie par rapport à un barème auquel la commune applique un coefficient multiplicateur de 8.50.

La prévision pour 2026 est de 220 000 €. Il est à rappeler que depuis 2018 cette taxe est directement perçue par Territoire Energie 13 et reversée à la commune.

Chapitre 74- Dotations et subventions

Ce chapitre budgétaire représente 11,87 % des recettes de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :

Les dotations de l'Etat : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation

Entre 2025 et 2026, la Dotation Globale de Fonctionnement enregistre une diminution de 64 399 €, soit -8,4 %.

Cette évolution résulte principalement de la baisse marquée de la Dotation Forfaitaire (-76 702 €, soit -14,3 %) et du recul de la Dotation Nationale de Péréquation (-5 523 €, soit -10,0 %). Cette diminution découle du mécanisme de solidarité horizontale : la commune, dont le potentiel fiscal dépasse le seuil d'écrêtement, est mise à contribution pour financer les dispositifs de péréquation entre territoires.

Bien que la Dotation de Solidarité Rurale progresse de 17 826 € (+10,4 %), cette évolution positive ne permet pas de compenser les pertes constatées sur les autres composantes de la DGF, contribuant ainsi à une contraction globale des concours financiers de l'État.

Année	2025	2026	2025->2026 %
Dotation Forfaitaire	538 274 €	461 572 €	-14,25 %
Dotation Nationale de Péréquation	55 226 €	49 703 €	-10,00 %
Dotation de Solidarité Rurale	170 952 €	188 778 €	10,43 %
TOTAL DGF	764 452 €	700 053 €	-8,42 %

Ratio 6 – DGF/ population 76,71 €/hab.

Moyenne nationale de la strate 159 €/hab.

Part de la contribution de l'État au fonctionnement de la commune

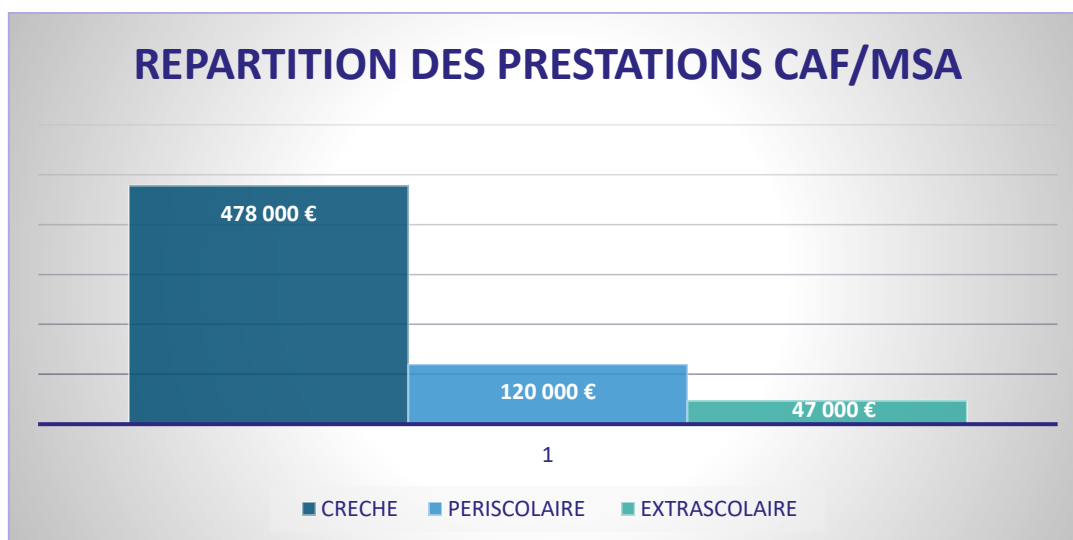
👉 Les dotations de compensation d'exonérations de l'État

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables. Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes bénéficient depuis 2021 des allocations compensatrices de TFPB antérieurement versées au département. Le montant 2026 est de 199 605 € soit -13,37 % par rapport à 2025.

👉 Les subventions et participations

Les principales subventions et participations prévues au budget 2026 sont :

- Aide versée pour la fréquentation par les collégiens des installations sportives municipales : 34 000 €.
- Dans le cadre du soutien aux dépenses de fonctionnement des crèches communales, la commune bénéficie d'une aide du Conseil Départemental. Pour l'année 2026, le montant de l'aide accordée s'élève à 220 € par berceau soit 13 000 €.
- L'article L1615-1 du CGCT modifié par la loi de finances pour 2018 permet à partir des dépenses de l'année 2016 de percevoir le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Ainsi, depuis 2018, la commune perçoit du FCTVA en fonctionnement. Il est estimé pour l'année 2026 à 22 808 €.
- Prestations de service de la Caisse d'allocations Familiales et de la MSA estimées à 645 000 €.



- Dotation pour les titres sécurisés : 9 000 €. Cette dotation est perçue par la commune suite à l'installation d'une station pour enregistrer les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité.

➔ Chapitre 75- Autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

☑ Loyers (Agence postale, Ecole Montessori, parcelles de terre pour potager au Jardin d'Alexis, location de la salle Deydier Avon, ...) : 67 500 €

☑ La redevance du contrat de forage pour l'exploitation de la carrière versée par LAFARGE : 80 000 €

☑ Produits issus de la vente de caveaux + disques bleus + photocopies : 15 100 €

☑ Remboursement des indemnités d'assurance suite à sinistre : 44 982 €.

2 – Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2025	CA 2025	BP 2026	Part %	Variation / au BP2025 %	Variation / au CA2025 %
011	Charges à caractère général	3 136 457,76	2 686 480,53	3 063 071,00	22,11%	-2,34%	14,02%
012	Charges de personnel	7 750 000,00	7 638 031,47	7 949 982,00	57,37%	2,58%	4,08%
014	Atténuation de produits	405 248,00	405 247,28	424 926,00	3,07%	4,86%	4,86%
65	Autres charges de gestion courante	578 311,00	571 051,96	654 501,00	4,72%	13,17%	14,61%
66	Charges financières - intérêts emprunts	156 905,36	156 905,36	162 701,30	1,17%	3,69%	3,69%
67	Charges exceptionnelles	330 687,13	305 886,59	5 001,30	0,04%	-98,49%	-98,36%
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00%	/	/
Total des dépenses réelles de fonctionnement (a)		12 357 609,25	11 763 603,19	12 260 182,60	88,48%	-0,79%	4,22%
023	Virement à la section d'investissement	1 444 000,00		1 181 721,00	8,53%	-18,16%	
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	440 000,00	554 494,54	415 000,00	2,99%	-5,68%	-25,16%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (b)		1 884 000,00	554 494,54	1 596 721,00	11,52%	-15,25%	187,96%
TOTAL GENERAL (a+b)		14 241 609,25	12 318 097,73	13 856 903,60		-2,70%	12,49%

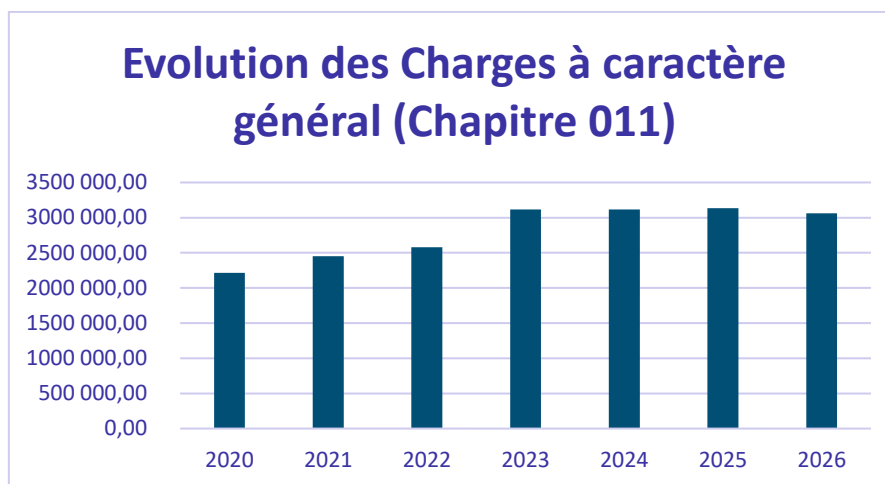
Ratio 1 – Dépenses réelles de fonctionnement / population 1 339,05 €/hab.

Moyenne nationale de la strate 1 092 €/hab.

➔ Chapitre 011- Charges à caractère général

Le chapitre 011 – Charges à caractère général, qui regroupe les dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services communaux, est inscrit au Budget Primitif 2026 pour un montant de 3 063 071 €, contre 3 136 457,76 € au Budget Primitif 2025.

Cette évolution représente une baisse -2,34 %, traduisant un effort réel et volontaire de maîtrise des dépenses de fonctionnement, dans un contexte marqué par la poursuite des tensions budgétaires pesant sur les collectivités territoriales.



Une évolution très favorable des dépenses liées aux fluides

S'agissant des charges liées aux fluides, une évolution particulièrement favorable peut être soulignée pour l'exercice 2026. Grâce au travail engagé avec Territoire Énergie 13, et notamment à la mutualisation des achats d'électricité et de gaz, la commune bénéficiera, à consommation constante, d'une baisse estimée à plus de 80 000 € sur ses dépenses énergétiques par rapport au Budget Primitif 2025.

Cette diminution constitue le principal facteur explicatif de la baisse globale du chapitre 011. Elle permet d'absorber, pour partie, l'augmentation d'autres postes de dépenses supportées par la commune.

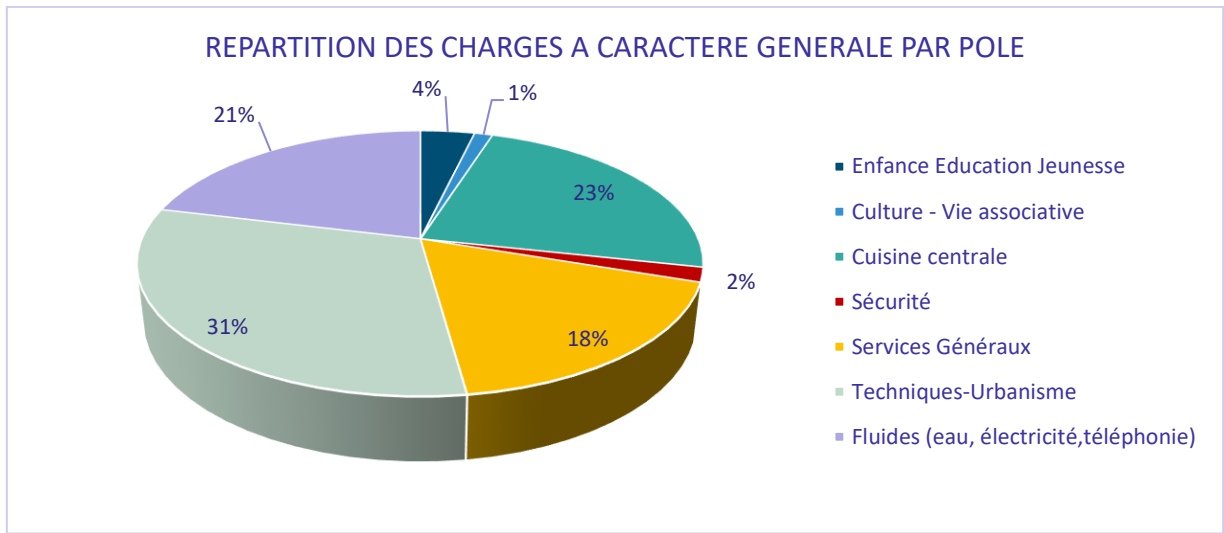
Néanmoins, ces économies demeurent étroitement liées au niveau réel de consommation énergétique et restent, à ce titre, exposées aux aléas conjoncturels. Consciente de cet enjeu, la Commune entend poursuivre et intensifier sa politique de sobriété énergétique, tant sur les équipements communaux que sur les usages, afin de pérenniser les gains réalisés et de sécuriser durablement les marges de manœuvre budgétaires à moyen terme.

Dans cette perspective, la Commune souhaite engager une démarche structurante en contractualisant avec l'Atelier de l'Environnement – CPIE du Pays d'Aix, qui propose un service mutualisé d'accompagnement des collectivités à la maîtrise de leurs consommations d'énergie et d'eau, notamment par la mise à disposition d'un économiste de flux.

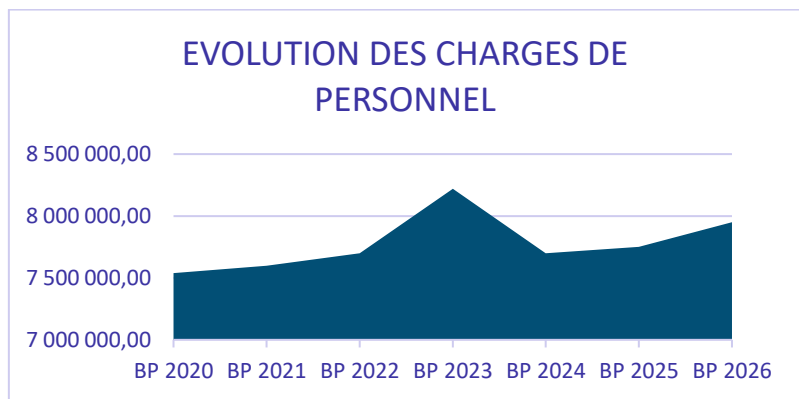
L'impact de nouvelles charges liées à la gestion des déchets

À l'inverse, le chapitre 011 est impacté par la mise en œuvre de nouvelles modalités de facturation liées à l'utilisation des exutoires métropolitains. Désormais, les apports communaux font l'objet d'une refacturation, à l'exception de certains flux (DEEE, mobilier, cartons et métaux déposés dans les bennes dédiées). L'ensemble des autres flux génère pour la commune une charge nouvelle estimée à 47 000 € en 2026, à laquelle s'ajoute la redevance spéciale pour les déchets assimilés aux ordures ménagères, d'un montant de 12 150 €.

Au total, les dépenses nouvelles liées à la gestion des déchets s'élèvent ainsi à environ 59 000 € au BP 2026.



➔ Chapitre 012- Charges de personnel



Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses du budget de fonctionnement de la Commune. Le montant total prévisionnel 2026 est de 7 949 982 €, contre 7 750 000 € au BP 2025. Cette évolution représente une hausse de +2,58 % par rapport à l'exercice précédent.

Pour les collectivités territoriales, le montant des dépenses de personnel est influencé par un ensemble de facteurs réglementaires, économiques, organisationnels. Ces éléments s'additionnent et expliquent pourquoi la masse salariale reste un poste très dynamique, même en l'absence de créations nettes d'emplois.

Un cadre national contraint et peu maîtrisable

L'année 2026 est caractérisée par l'absence de revalorisation générale du point d'indice de la fonction publique, celui-ci demeurant gelé. Toutefois, cette stabilité apparente n'entraîne pas une stagnation des dépenses de personnel. En effet, plusieurs mécanismes automatiques continuent de produire leurs effets, en particulier le glissement vieillesse-technicité (GVT), lié aux avancements d'échelons et de grades, qui génère une hausse mécanique de la masse salariale à effectifs constants.

Par ailleurs, la collectivité supporte en 2026 la poursuite de l'augmentation des taux de cotisations patronales, notamment celles afférentes au régime de retraite CNRACL. En 2026, le taux de contribution employeurs est de 37,65 % contre 34,65% en 2025. Cette évolution impacte significativement le coût employeur et pèse durablement sur la dynamique des charges de personnel.

La mise en œuvre des obligations en matière de protection sociale complémentaire

L'exercice 2026 marque également une étape importante avec la mise en œuvre obligatoire de la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire – volet santé. Cette réforme, d'application nationale, se traduit par une augmentation directe des charges de personnel, dont l'impact dépendra du nombre d'agents éligibles.

Une gestion des effectifs orientée vers la stabilité

Dans ce contexte, la Commune poursuit une politique de maîtrise des effectifs, sans création nette de postes. Les recrutements prévus en 2026 répondent exclusivement à des besoins de remplacement. Une attention particulière est portée à l'optimisation de l'organisation des services.

Ainsi, l'évolution des dépenses de personnel résulte principalement de facteurs réglementaires et statutaires sur lesquels la Commune dispose de marges de manœuvre limitées, plutôt que de choix d'expansion des effectifs.

Ratio 7 – Dépenses de personnel/Dépenses réelles Fonct. 65,06%

Moyenne nationale de la strate 56,5 %

Chapitre 014- Atténuation de charges

Suite à l'arrêté préfectoral prononçant la carence de la commune en matière de logement sociaux au titre de la période triennale 2020-2022, un taux de majoration de 81,58% est appliqué sur notre prélèvement initial, pour une durée de 3 ans. Le montant du prélèvement pour 2026 sera de 354 660 € contre 335 379 € en 2025.

Il est précisé également que la commune va être prélevée au titre du Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC). Le montant a été évalué à 63 000 €. Aucune notification n'a été reçue au moment de l'élaboration du budget.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est inscrit au Budget primitif 2026 pour un montant global de 654 501 €, contre 578 311 € au Budget primitif 2025, soit une augmentation de 76 190 € (+13,17 %).

Cette évolution résulte principalement de la prise en compte de nouvelles charges, de l'augmentation de certaines subventions et contributions, ainsi que de dépenses exceptionnelles inscrites au titre de l'exercice 2026.

Indemnités, frais et formation des élus

Les indemnités de fonction des élus s'élèvent en 2026 à 125 000 €, contre 105 000 € en 2025, soit une hausse de 20 000 €. Cette évolution correspond notamment à l'actualisation des indemnités conformément à la délibération du 13 avril 2026.

Par ailleurs, une enveloppe de 2 416 € est inscrite au titre de la formation des élus, alors qu'aucune dotation n'avait été prévue à ce titre au BP 2025. Cette inscription répond aux obligations légales relatives au droit à la formation des élus locaux.

Participations et contributions

Les participations et contributions obligatoires évoluent de manière contrastée :

La participation au SIVOM de l'Arc à l'Étang est inscrite à 43 790 €, en diminution par rapport à 2025 (-11 910 €).

La participation à la Mission Locale est maintenue à 10 249 €, identique à l'exercice précédent.

La participation au Relais Petite Enfance progresse modérément pour atteindre 4 750 € contre 4 600 € en 2025.

Subventions de fonctionnement

La subvention de fonctionnement au CCAS est portée à 210 000 €, contre 190 000 € en 2025, soit une augmentation de 20 000 €, traduisant la volonté de soutenir l'action sociale communale face à l'évolution des besoins.

Les subventions aux associations, aux coopératives scolaires et au collège connaissent une légère augmentation globale. L'enveloppe est de 146 088 € soit + 0,59% par rapport au BP 2025. Ces crédits traduisent la poursuite de l'engagement communal en faveur de la vie associative, éducative et culturelle.

Autres charges diverses de gestion courante

Le chapitre enregistre en 2026 plusieurs inscriptions nouvelles ou exceptionnelles, expliquant une part significative de la hausse globale :

Une enveloppe de 8 000 € est inscrite au titre des autres charges diverses de gestion courante, notamment pour des remboursements divers, incluant des charges liées à l'école La Souris Verte.

Une dépense exceptionnelle de 34 250 € est inscrite au titre du remboursement au Fonds de garantie des victimes. Cette dépense, par nature non récurrente, impacte ponctuellement le niveau du chapitre.

☑ **Redevances, droits d'auteur et outils numériques**

Les crédits relatifs aux redevances de droits d'auteur (SACEM, SPRE, SEAM) sont globalement stables, avec de légers ajustements en fonction des activités des centres de loisirs, des établissements scolaires et des équipements culturels.

Les dépenses liées à l'hébergement de logiciels métiers et aux abonnements numériques progressent modérément. Ces évolutions résultent de l'actualisation des contrats et de la poursuite de la modernisation des outils de gestion de la collectivité.

➡ **Chapitre 66 – Charges financières**

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

	2025	2026	Variation %
Charges financières	164 373 €	162 701 €	-1,02%

➡ **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles**

Dans ce chapitre de dépenses a été prévu une enveloppe pour les annulations de titres sur exercices antérieurs.

3 – L'autofinancement

L'autofinancement comptable prévisionnel (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (023) + dépenses d'ordre de transfert entre sections (042) - recettes d'ordre de transfert entre sections (042)) dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 1 500 385,07 €.

Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la Commune.

4 – Les dépenses et les recettes de la section d'investissement

La section d'investissement comprend :

- ➡ Les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles à prendre en charge sur l'exercice. Elles s'élèvent en dépenses à 3 202 948,99 € et en recettes à 3 210 883,00 €.
- ➡ Les restes à réaliser de l'exercice précédent, non soumis au vote de l'assemblée délibérante, s'élèvent en dépenses à 1 434 399,27 € et en recettes à 1 125 518,05 €
- ➡ Le résultat excédentaire 2025 de 300 947,21 €.

Dans ce contexte de début de mandature, la politique d'investissement engagée dès l'exercice 2026 se traduit par la mise en œuvre progressive des premières actions structurantes du programme municipal, tout en s'inscrivant dans une logique de maîtrise des engagements financiers. Les opérations retenues visent à répondre aux besoins identifiés à court terme, tout en préparant le déploiement des projets structurants appelés à se développer sur la durée du mandat.

À ce titre, l'acquisition du local de l'ancienne Caisse d'Épargne, figure parmi les premières opérations engagées du mandat. Elle vise à permettre l'implantation d'un restaurant, contribuant à la diversification de l'offre de services de proximité et à la valorisation du centre-ville.

Par ailleurs, une attention particulière est portée à l'amélioration des conditions d'accueil au sein des équipements scolaires. L'installation d'un système de rafraîchissement d'air dans les réfectoires de l'école Olivier GUIROU constitue une première étape de cette démarche, visant à offrir des espaces plus adaptés et à améliorer le confort des enfants face à la récurrence des épisodes de fortes chaleurs.

L'année 2026 marque également le lancement des études préalables au réaménagement de l'école provisoire, avec pour objectif notamment d'y envisager le transfert de la Maison des Associations. Cette phase d'études s'inscrit dans une démarche de programmation et d'optimisation fonctionnelle des équipements communaux, préalable indispensable à tout engagement financier significatif et demande de financement.

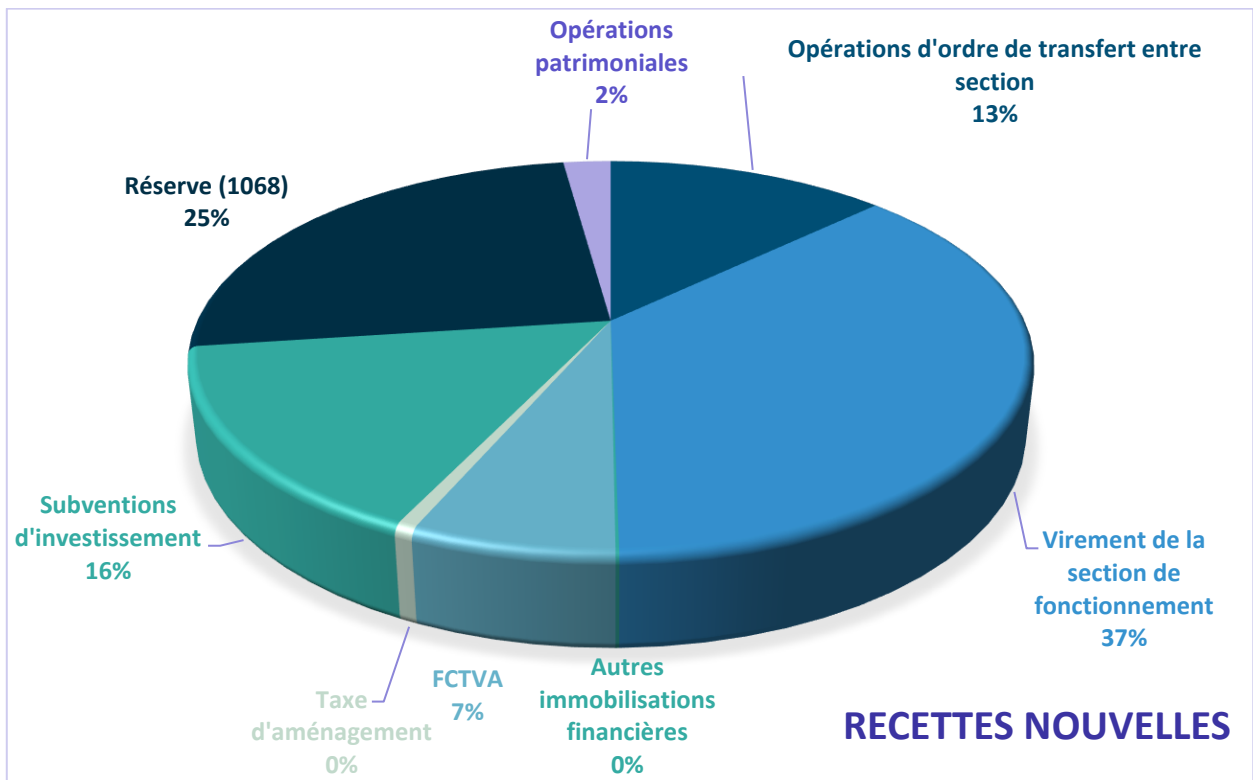
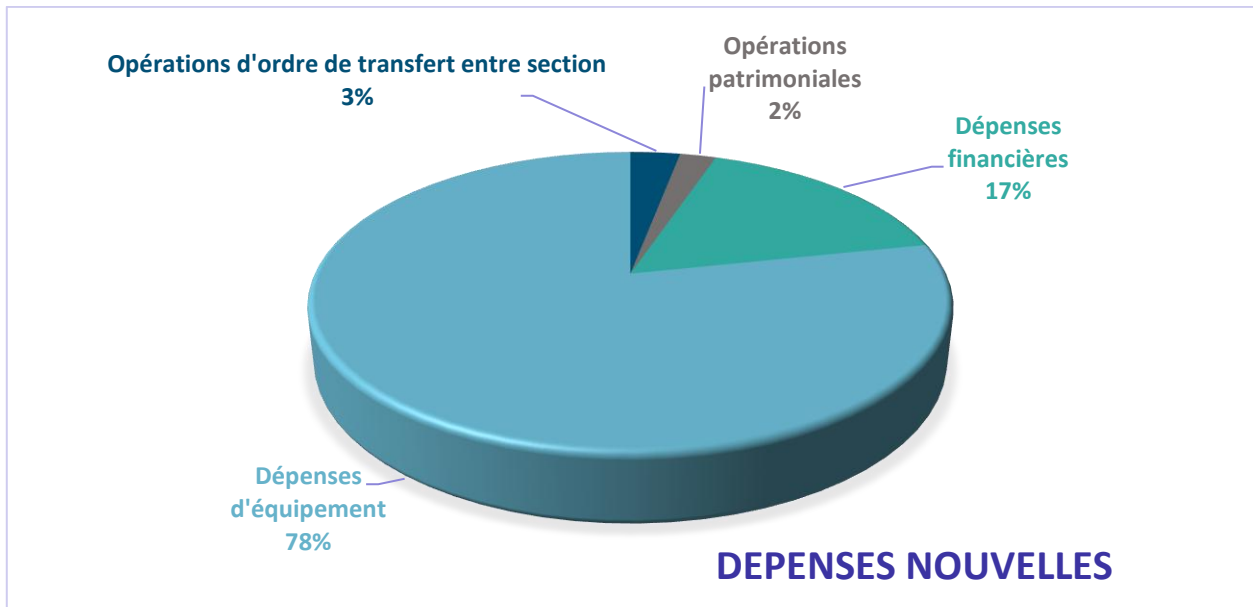
En parallèle, la Commune engage les acquisitions foncières nécessaires à la rénovation de la route des Oliviers et du chemin du Grand Jas. Ces opérations foncières constituent un préalable stratégique à la réalisation future des travaux d'aménagement.

Enfin, la section d'investissement intègre la finalisation des engagements antérieurs, les travaux nécessaires au maintien et à la préservation du patrimoine communal, ainsi que les dépenses liées au respect des obligations réglementaires et techniques de la Commune.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une trajectoire d'investissement progressive et maîtrisée, caractéristique d'un début de mandature. Elle permet de poser les bases d'une montée en puissance de l'effort d'équipement, une fois les priorités consolidées, les capacités de financement précisées et les outils de pilotage, notamment le Plan Pluriannuel d'Investissement, pleinement structurés.

Les propositions budgétaires de la section d'investissement sont retracées dans le tableau ci-après tant en dépenses qu'en recettes :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAP.	LIBELLE	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	55 560,00
204	Subventions d'équipement versées	203 882,00
21	Immobilisations corporelles	2 249 148,06
23	Immobilisations en cours	0,00
Total des dépenses d'équipement (a)		2 508 590,06
16	Emprunts et dettes assimilées	528 023,00
Total des dépenses financières (b)		528 023,00
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (a)+(b) = (c)		3 036 613,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	96 335,93
041	Opérations patrimoniales	70 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (d)		166 335,93
TOTAL DEPENSES NOUVELLES (c)+(d) = (e)		3 202 948,99
RESTE A REALISER 2025 (f)		1 434 399,27
TOTAL GENERAL (e) + (f)		4 637 348,26
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2026
13	Subventions d'investissement	505 767,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
Total des recettes d'équipement (a)		505 767,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 034 662,00
27	Autres immobilisations financières	3 733,00
024	Produits de cessions	0,00
Total des recettes financières (b)		1 038 395,00
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT (a)+(b) = (c)		1 544 162,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 181 721,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	415 000,00
041	Opérations patrimoniales	70 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT (d)		1 666 721,00
TOTAL RECETTES NOUVELLES (c)+(d) = (e)		3 210 883,00
RESTE A REALISER 2025 (f)		1 125 518,05
001	SOLDE D'EXECUTION REPORTE (g)	300 947,21
TOTAL GENERAL (e)+(f)+(g)		4 637 348,26



Ratio 10 – Dépenses d'équipement brut/RRF* 29,12 %

Moyenne nationale de la strate 31,5 %

Taux d'équipement : Effort d'équipement de la commune au regard de sa richesse

* Recettes Réelles de Fonctionnement

Ratio 4 – Dépenses d'équipement brut/population 393,23 €/hab.

Moyenne nationale de la strate 413 €/hab.



ZOOM SUR LES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

	BP 2026		
	DEPENSES NOUVELLES	RECETTES NOUVELLES	
Acquisition balayeuse électrique	254 527,00	84 843,00	Conseil Départemental 40% Subventions notifiées
Acquisition d'un pigeonnier	18 201,00	6 067,00	Conseil Départemental 40% Subvention notifiée
Aide à la pratique culturelle - Equipement pour l'Auditorium, le Centre culturel J. Bernard et l'EMMAD	28 597,00	7 149,00	Conseil Départemental 30% Subvention notifiée
Rénovation du MAC Les Péquélets	356 100,00	237 363,00	Caisse d'Allocations familiales 80% Dossier en instruction
Espace de détente et de loisirs aux abords du collège	119 878,00	59 500,00	Conseil Départemental 70% de 85 000 HT Dossier en instruction
Toiture Terrasse du Foyer et Appartement de fonction	85 884,00	50 099,00	Conseil Départemental 70% Dossier en instruction
Toiture Dojo Terrasse gravillon est et ouest	53 736,00	31 346,00	Conseil Départemental 70% Dossier en instruction
Opération façades 4 dossiers- Montant dépenses maxi 15000 €TTC - Subv commune 70%	42 000,00	29 400,00	Conseil Départemental 70% Dossier à déposer au fur et à mesure de l'octroi des subventions par la commune
Etude & Travaux voirie /réseaux	155 648,00		
Etudes & Travaux Bâtiments communaux	193 870,00		
Travaux dans les cimetières	21 740,00		
Acquisitions foncières	326 833,00		
Continuité du programme enfouissement des lignes électriques et télécoms sur l'Avenue Général de Gaulle	161 882,00		
Equipement des services	173 563,00		

C – ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

1 – Equilibre des opérations financières

Les éléments du bilan permettent de s'assurer que les conditions de l'équilibre fixées par l'article L1612-4 du CGCT, concernant le remboursement du capital de l'annuité de l'emprunt par des ressources propres, sont remplies.

	Op. de l'exercice (1)	RAR en dépenses de l'exercice précédent	Solde d'exécution D001	TOTAL (2)
Dépenses à couvrir par des ressources propres	581 359,93	1 434 399,27	0,00	2 015 759,20

	Op. de l'exercice (3)	RAR en recettes de l'exercice précédent	Solde d'exécution R001	Affectation R1068	TOTAL (4)
Total ressources propres disponibles	1 835 116,00	1 125 518,05	300 947,21	800 000,00	4 061 581,26

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (2)	2 015 759,20
Ressources propres disponibles (4)	4 061 581,26
Solde (4) - (2)	2 045 822,06

(1) Remboursement capital + Subventions d'investissements transférées

(3) FCTVA + Taxe d'aménagement + Créance dette Métropole + Amortissement des immobilisations + Virement de la section de fonctionnement + Cessions

Le solde étant excédentaire, les obligations définies ci-dessus sont remplies.

2 – La structure des effectifs

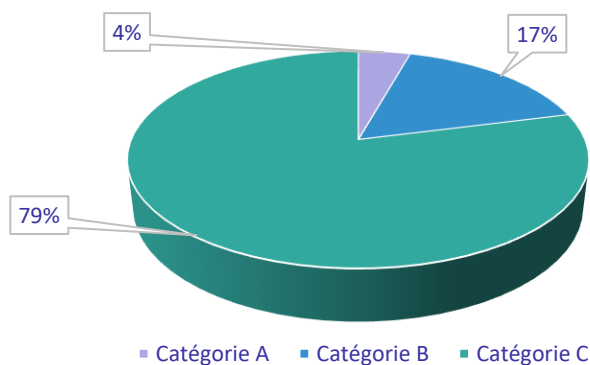
EFFECTIF POURVUS EN ETPT (1)	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Titulaires-stagiaires	144	130	125	124	135	132	136
Non titulaires + Contractuels	93	124	110	114	83	82	77
Effectif total	237	254	235	238	218	214	213

(1) **Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT)**. Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

→ Répartition des agents titulaires et non titulaires par filière et catégorie

FILIERE	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE	38,00	0,00	38,00
FILIERE TECHNIQUE	61,00	0,00	61,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	11,00	1,00	12,00
FILIERE SPORTIVE	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION	19,00	1,00	20,00
FILIERE POLICE	5,00	0,00	5,00
TOTAL	136,00	2,00	138,00

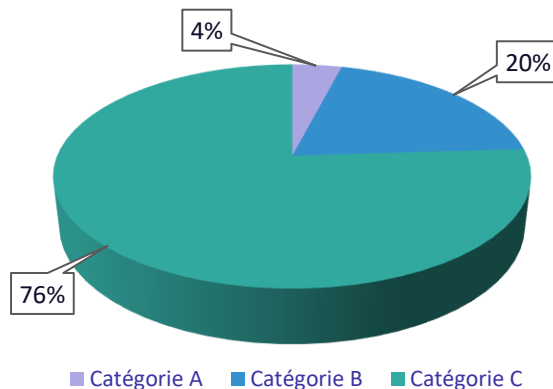
Répartition titulaires - non titulaires par catégorie



→ Répartition des agents contractuels par filière et catégorie

FILIERE	EFFECTIFS POURVUS CONTRACTUELS
FILIERE ADMINISTRATIVE	1,00
FILIERE TECHNIQUE	34,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	7,00
FILIERE SPORTIVE	1,00
FILIERE CULTURELLE	13,00
FILIERE ANIMATION	19,00
TOTAL	75,00

Répartition des contractuels par catégorie



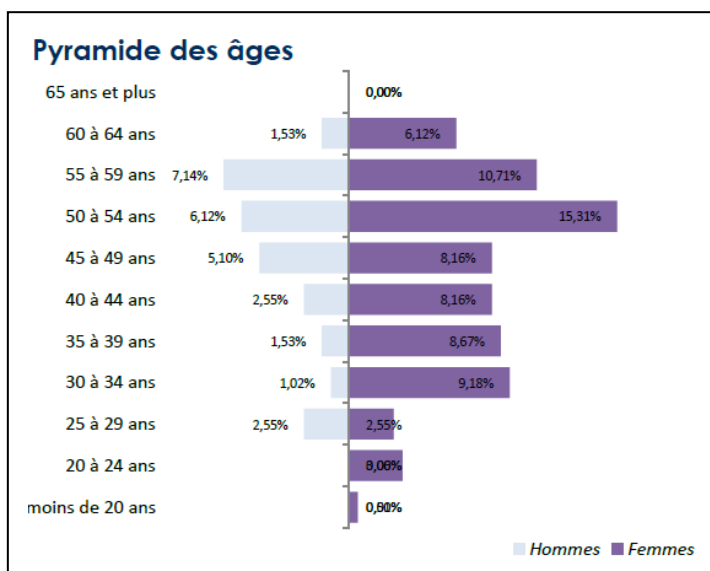
La répartition des effectifs met en évidence une structure des ressources humaines largement dominée par les filières administrative et technique, qui concentrent à elles seules la majorité des emplois permanents de la collectivité. La filière technique constitue le premier effectif, traduisant le poids des missions opérationnelles liées à l’entretien du patrimoine, de la voirie et des équipements communaux, tandis que la filière administrative assure le fonctionnement courant et le pilotage des services.

Les agents titulaires représentent la très grande majorité des effectifs, avec une part marginale d’agents non titulaires. Cette configuration témoigne d’une organisation reposant essentiellement sur des emplois permanents, garantissant stabilité des équipes et continuité du service public.

La répartition par catégorie hiérarchique révèle une prédominance marquée de la catégorie C, traduisant le caractère fortement opérationnel des missions exercées au sein de la commune. Les catégories A et B demeurent plus restreintes et correspondent principalement aux fonctions d’encadrement, de coordination et d’expertise.

En parallèle, l’analyse des effectifs contractuels souligne une concentration plus forte dans certaines filières spécifiques, notamment les filières technique, animation et culturelle. Ce recours au personnel contractuel permet à la collectivité de disposer de marges de souplesse organisationnelle, notamment pour répondre à des besoins saisonniers, temporaires ou à des compétences ciblées.

→ Pyramide des âges



En moyenne, les agents de la collectivité ont **46 ans**

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,3
Contractuels sur emploi permanent	41,5
Emplois permanents	46,5

Données issues du Rapport Social Unique 2024

La pyramide des âges constitue un outil central d’analyse de la structure démographique des effectifs communaux. Elle permet d’appréhender à la fois la répartition des agents par tranche d’âge et par sexe, ainsi que les enjeux prospectifs en matière de gestion des ressources humaines, de renouvellement des effectifs et de transmission des compétences.

L'analyse de la pyramide des âges fait apparaître une proportion significative d'agents située dans les tranches d'âge intermédiaires et supérieures. Cette configuration est caractéristique des collectivités territoriales et traduit un vieillissement progressif des effectifs, lié à la stabilité de l'emploi public et à des carrières souvent longues au sein de la collectivité.

La présence importante d'agents âgés de plus de 45 ans, et en particulier de plus de 50 ans, appelle une vigilance particulière en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEEC), notamment au regard des départs à la retraite à moyen terme.

La pyramide des âges met également en lumière un risque de concentration des départs à la retraite sur une période relativement courte, susceptible d'affecter certains services ou filières de manière plus marquée. Cette situation nécessite une anticipation fine des échéances de départs, l'identification des postes sensibles ou à expertise spécifique et la mise en place de stratégies de transition adaptées. L'enjeu n'est pas uniquement quantitatif, mais également qualitatif, dans la mesure où les départs concerneront potentiellement des agents disposant d'une forte ancienneté et d'une connaissance approfondie des dispositifs, des équipements et du fonctionnement communal.

Le vieillissement des effectifs implique également des enjeux en matière de :

- Prévention de l'usure professionnelle, en particulier pour les métiers exposés physiquement,
- Aménagement des fins de carrière,
- Adaptation des postes de travail et organisation du temps de travail.

Ces éléments doivent être intégrés dans une approche globale de qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), en lien avec la politique de santé et de sécurité au travail.

Ainsi, l'analyse combinée de la pyramide des âges et de la répartition des effectifs met en évidence la nécessité de structurer une stratégie RH prospective, articulée autour de l'anticipation des départs, du renouvellement progressif des compétences et de l'adaptation des organisations. Cette démarche constitue un enjeu majeur pour sécuriser la continuité et la qualité du service public communal sur la durée du mandat.

3 – L'état de la dette

N° Contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date du premier remb	Montant emprunté à l'origine	Type de taux d'intérêt	Taux initial	Périodicité des remboursements	Capital restant dû au 01/01/2026	Annuités de l'exercice	
									Capital	Intérêt
MIN225510EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/11/2004	01/06/2007	2 300 000,00	FIXE	5.07	A	1 162 077,28	86 345,75	58 917,32
C1GPLL015PR	CREDIT AGRICOLE	17/08/2007	17/08/2008	400 000,00	FIXE	4.75	A	227 290,03	14 487,50	10 796,28
MON262405EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2008	01/03/2010	2 227 652,83	FIXE	4.86	A	607 541,63	101 256,95	29 526,52
MON501075EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/10/2014	01/02/2015	3 000 000,00	FIXE	2.73	T	1 350 000,00	150 000,00	35 319,38
2644328	CREDIT AGRICOLE	16/12/2020	15/03/2021	3 000 000,00	FIXE	0,67	T	2 287 225,40	145 440,30	14 959,50
MON553532EUR	BANQUE POSTALE	02/12/2025	01/04/2026	600 000,00	FIXE	3,56	T	600 000,00	30 492,50	15 809,55
Total général				11 527 652,83				6 234 134,34	528 023,00	165 328,55

Ratio 5 – Encours de dette/population
683,12 €/hab.
Moyenne nationale de la strate 768 €/hab.

Ratio 11 – Encours de dette/RRF 50,59 %
Moyenne nationale de la strate 58,60 %
Taux d'endettement : Mesure la charge de la dette de la commune relativement à sa richesse